

ABX Basolyse II 1L	A91A00249DFR	Révision 23/09/2009
---------------------------	---------------------	--------------------------------

1. Identification du produit et de la société	
1.1. Identification du produit	
Nom du produit :	ABX Basolyse II 1L
Code produit :	Réf. : 0906003
1.2. Utilisation du produit	
Réactif de lyse des érythrocytes destiné à la numération et la différenciation basophile.	
1.3. Identification de la société	
	HORIBA ABX SAS - Rue du Caducée - Parc Euromédecine 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 - FRANCE Tél : (33) 4 67 14 15 16 Fax : (33) 4 67 14 15 17 E-mail : documentation.med@horiba.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence	
	Contactez le service d'urgence le plus proche

2. Identification des dangers	
Préparation classée dangereuse selon 67/548/CEE - 99/45/CEE (Oui/Non) : Non	
Dangers majeurs :	L'ingestion, l'inhalation ou le contact de ce produit avec la peau est nocif.
Risques spécifiques :	Irrite les yeux.

3. Composition / Informations sur les composants					
3.1. Description du kit					
	REAGENT : 1 x 1L : Agent de lyse avec détergent (<0,5 %)				
3.2. Composants dangereux (nom, concentration)					
N° CAS	Nom	Concentration	Symbole	Risque	Numéro d'enregistrement
7647-01-0 534-13-4	Acide chlorhydrique 37 % DMTU Sel d'ammonium quaternaire Conservateur	< 5 % < 3 % < 20 % < 20 %	C T Xi, N Xn	R34, R37 R25, R63 R36/R37/R38, R50 R20/R21/R22 - R36/R37/R38	

ABX Basolyse II 1L	A91A00249DFR	Révision 23/09/2009
---------------------------	---------------------	--------------------------------

4. Premiers soins

Inhalation :	Fournir de l'air frais.
Contact cutané :	Laver la peau à l'eau savonneuse.
Contact oculaire :	Laver immédiatement les yeux, rincer également sous les paupières à l'eau pendant 15 minutes au moins.
Ingestion :	Bien rincer la bouche et la gorge à l'eau si le sujet est conscient. Sinon, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie : Produit non inflammable

Agent d'extinction :	Utiliser tous les produits nécessaires pour la zone alentour.
Risques spécifiques :	Aucun déterminé.
Équipement spécial de protection :	Aucun.
Recommandations complémentaires :	Aucune.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles :	Porter une blouse de laboratoire, des gants de protection et des lunettes de sécurité.
Précautions pour l'environnement :	Empêcher tout écoulement dans les eaux d'égouts, les cours d'eau ou les sols.
Méthodes de nettoyage / d'absorption :	Pas d'exigences particulières.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

Mesures techniques :	Aucune déterminée.
Précautions :	Respecter les précautions d'usage dans le laboratoire. Toujours manipuler dans une zone bien ventilée.
Recommandations de manipulation :	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires. Manipuler comme recommandé pour tous liquides toxiques.

7.2. Stockage

Mesures techniques :	Pas d'exigences particulières.
Conditions de stockage :	Conserver dans des contenants hermétiquement fermés entre 18 et 25 °C.
Incompatibilité :	Éviter tout contact avec des produits contenant du cyanure.
Emballage :	Polyéthylène ou autre plastique.

ABX Basolyse II 1L	A91A00249DFR	Révision 23/09/2009
---------------------------	---------------------	--------------------------------

8. Contrôle de l'exposition / Protection personnelle	
8.1. Valeurs limites d'exposition	
Paramètres de contrôle particuliers :	Aucun déterminé.
8.2. Contrôles de l'exposition	
8.2.1. Contrôles de l'exposition sur le poste de travail	
Mesures techniques :	Utiliser l'aération habituelle de la pièce.
Protection respiratoire :	Non requise.
Protection des mains :	Gants de protection.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité.
Protection cutanée :	Blouse de laboratoire.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains avant et après utilisation. Bain oculaire et douche de sécurité en cas de manipulation prolongée.
8.2.2. Contrôles de l'exposition environnementale	
Aucun déterminé.	

9. Propriétés physicochimiques			
9.1. Informations générales			
Etat physique :	Liquide.		
Couleur :	Incolore.	Odeur :	Légèrement acide.
9.2. Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement			
pH :	2,4 (+/- 0,2)	Densité relative :	Non déterminée.
Point d'ébullition :	Non déterminé.	Solubilité :	Solution aqueuse miscible à l'eau.
Point d'éclair :	Non déterminé.	Coefficient de partage :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable	Viscosité :	Non déterminée.
Propriétés explosives :	Non déterminées.	Densité de vapeur :	Non déterminée.
Propriétés d'oxydation :	Non déterminées.	Taux d'évaporation :	Non déterminé.
9.3. Autres informations			
Non déterminées.			

ABX Basolyse II 1L	A91A00249DFR	Révision 23/09/2009
---------------------------	---------------------	--------------------------------

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Eviter tout contact avec les réactifs suivants : ABX Alphalyse, ABX Minilyse, ABX Minilyse LMG, ABX Minolyse, ABX Minolyse LMG.
Matériaux et substances à éviter :	Bases fortes, cyanures.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de réglementation.
Autres indications :	Aucune.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Non déterminée.
Toxicité chronique :	Non déterminée.
Inhalation :	Non déterminée.
Contact cutané :	Non déterminé.
Contact oculaire :	Non déterminé.
Ingestion :	Non déterminée.
Autres indications :	Aucune.

12. Informations écologiques

12.1. Ecotoxicité :	Non déterminée.
12.2. Mobilité :	Non déterminée.
12.3. Dégradabilité :	Biodégradabilité > 90 %.
12.4. Potentiel de bio-accumulation :	Non déterminé.
12.5. Résultats de l'évaluation PBT :	Non déterminés.
12.6. Autres effets dangereux :	Non déterminés.

13. Considérations relatives à l'élimination

Surplus ou déchets (résidus) : Emballage souillé :	Il convient d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides sont susceptibles de contenir des résidus de produits. Eliminer tous les déchets, les produits non utilisés et les emballages souillés conformément à la législation en vigueur. En cas de doute sur la réglementation, s'informer auprès des autorités compétentes en la matière.
---	--

ABX Basolyse II 1L	A91A00249DFR	Révision 23/09/2009
---------------------------	---------------------	--------------------------------

14. Informations relatives au transport (réglementations internationales)	
Informations générales :	Aucune.
Voie aérienne (IATA) :	Non applicable.
Voie terrestre (ADR) :	Non applicable.
Voie maritime (IMDG) :	Non applicable.

15. Informations réglementaires	
Symboles :	Aucun.
Phrases R :	Aucune.
Phrases S :	Aucune.
Substances :	Aucune.
Dispositions particulières et lois afférentes :	Aucune.
Autres exigences réglementaires :	Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes nationaux ou internationaux réglementant son activité.

16. Autres indications	
16.1. Liste des phrases de risques (phrases R) significatives	
R25 R34 R37 R50 R63 R20/21/22 R36/37/38	Toxique en cas d'ingestion Provoque des brûlures Irritant pour les voies respiratoires Très toxique pour les organismes aquatiques Risque potentiel pour la femme enceinte (foetus) Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
16.2. Restriction d'utilisation recommandée	
Voir les informations particulières données dans les informations sur le produit destinées à l'utilisateur.	
16.3. Autres indications	
<p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.</p> <p>En outre, nous attirons l'attention de l'utilisateur sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>L'utilisateur doit accepter qu'il est seul responsable en la matière et prendre les précautions qui s'imposent pour l'utilisation de ce produit.</p>	
16.4. Sources des données clés	
Ce document a été compilé à partir d'informations extraites des documents fournis par nos fournisseurs de matières premières.	
16.5. Révision	
Les sections de la version précédente qui ont été modifiées sont indiquées par une ligne verticale sur le côté gauche du tableau.	